

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 10 mars 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-18**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 10 mars 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 28 février 2025.

Point de l'ordre du jour :

3.3. Propositions de la commission des moyens du 28 février

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission des moyens du 28 février 2025,

Exposé de la décision :

Outre le compte financier et l'exécution budgétaire 2024, la commission des moyens a examiné deux autres points qui doivent faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de l'adhésion à « The Conversation France » ;
- approbation du tarif annuel du DU Passerelle CUEFFE (2024-2025).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 33
Membres présents : 29	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 4	Votes exprimés : 33
Total des membres présents et représentés : 33	Majorité requise : 17
	Pour : 33
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis de la commission des moyens et pièces.

Fait à Tours,

Commission des moyens du 28 février 2025

Conseil d'administration du 10 mars 2025

Avis N°2025_07

Objet : Adhésion 2025 à The Conversation France

Références :

Pièce 03 – Convention du 01/10/2019

Pièce 04 – Avenant Visa DAJ 2025-0004

Exposé de la décision :

Les adhésions à des personnes morales dont le montant de l'adhésion annuelle est supérieur à 3 500 € (limite de la délégation actuelle du président) doivent être approuvées par le Conseil d'administration.

L'adhésion pour l'année 2025 par avenant à The Conversation France s'élève à 12 000 €.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation de l'avenant à la convention de 2019 pour un renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

PROTOCOLE D'ADHÉSION 2020 <i>The Conversation France</i>

Entre

L'association The Conversation France, dont le siège social est situé au 8/10, rue Charles V, 75004 Paris (et dont l'adresse postale est The Conversation – AMUE, 103 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris), représentée par **Madame Caroline NOURRY** en sa qualité de Directrice Générale, dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « TCF »

Et

L'Université de Tours, dont le siège social est situé 60 rue de Plat d'Etain, 37000 Tours représenté par Philippe VENDRIX en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « Université de Tours »

Ci-après dénommées individuellement « la Partie » et conjointement « les Parties »

Préambule

TCF est une association loi 1901 qui a pour objet de favoriser les rapprochements entre le journalisme et « l'enseignement supérieur et la recherche », afin de proposer à un large public, une information indépendante, fondée sur la connaissance et l'expertise.

TCF propose un nouveau média en ligne qui a pour ambition d'enrichir le paysage de l'information et de donner aux universitaires/chercheurs une plus grande place dans le débat public. Les articles proposés au quotidien sur le site sont issus d'une collaboration entre un large réseau d'universitaires et une équipe de journalistes expérimentés. Il s'agit d'une ressource gratuite et sans publicité commerciale, son financement reposant sur des subventions, des adhésions d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche et des dons de fondations.

TCF encourage les republications par d'autres médias, et fait partie d'un large réseau qui comprend aujourd'hui des versions australienne, britannique, américaine et africaine (The Conversation Média Group). A ce titre, il collabore avec les rédactions des autres pays et permet ainsi à la recherche francophone d'être visible des publics non francophones.

4/ DURÉE- RENOUELEMENT

Cet accord prend effet le 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2020.
Il pourra être renouvelé dans le cadre d'un avenant ou d'un simple appel à cotisation pour l'année 2021.

5/ RÉSILIATION

Le présent accord pourra être résilié, par lettre recommandée avec accusé de réception, de plein droit par l'une ou l'autre des Parties en cas d'inexécution par l'autre partie d'une de ses obligations nées au titre dudit accord.

6/ LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leurs difficultés à l'amiable.
En cas de désaccord persistant, les Tribunaux de Paris seront les seuls compétents.

Fait à Paris le 1er octobre 2019.....

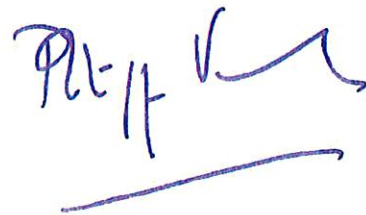
Pour TCF

Pour l'Université de Tours

Caroline NOURRY
Directrice Générale

Philippe VENDRIX
Président


CONVERSATION France
110 rue Charles V
75004 Paris
Tél. 855 096 00010



ANNEXES

Annexe 1 : Charte éditoriale *The Conversation Media Group*

Annexe 2 : Statuts de l'association *The Conversation France*

Protocole d'adhésion - Avenant 2025 Université de Tours & The Conversation France
--

Entre les soussignés :

L'association « The Conversation France » (TCF), dont le siège social est situé 14 rue Sainte-Cécile 75009 Paris, représentée par **Madame Caroline NOURRY** en sa qualité de Directrice Générale, dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « TCF »

Et **l'Université de Tours**, dont le siège social est situé 60 rue du Plat d'Etain, 37000 Tours, représentée par **Monsieur Philippe ROINGEARD**, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « Université de Tours »

Article.1 – Objet

Les parties ont conclu une convention en date du 1^{er} octobre 2019 impliquant le principe d'une adhésion annuelle de l'Université de Tours en tant que membre de l'association TCF.

L'avenant a pour objet de préciser le montant de la cotisation 2025.

Les autres clauses de l'accord restent inchangées.

Art.2- Montant de la cotisation

L'Université de Tours, membre de TCF verse une contribution financière globale et forfaitaire de **12.000 €**. Cette contribution sera facturée par TCF, à la signature de l'accord, pour un règlement sous 30 jours.

Art.3- Durée-Renouvellement

Cet accord prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025.

Il pourra être renouvelé pour l'année 2026, par voie d'avenant.

Fait à Paris le 18 décembre 2024

Pour TCF
Caroline NOURRY
Directrice Générale

Pour l'Université de Tours
Philippe ROINGEARD
Président


THE CONVERSATION FRANCE
14 rue Sainte-Cécile
75009 Paris
SIRET : 812 855 096 00036

Commission des moyens du 28 février 2025

Conseil d'administration du 10 mars 2025

Avis N°2025_07

Objet : Mise à jour des tarifs du DU passerelle au CUEFEE

Références :

AD2

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Le tarif semestriel a été validé en 2024, il est nécessaire de valider un tarif annuel également.

Tarif formation initiale droits spécifiques - pour les étudiants exilés : 2 230 € à l'année

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité